

DEMANDE D'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE DE CHOMAGE COMPLET pour ouvriers à partir de 50 ans

F.4

A retourner au : **SEFOCAM - FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE METAUX PRECIEUX**
Avenue du Marly 15/8 - 1120 BRUXELLES - T. : 02/761.00.70

Lorsqu'au moment du licenciement, les ouvriers avaient 50 ans, ils recevront du Fonds une indemnité mensuelle de 79,71 euro dès l'âge de 57 ans et ce après avoir épuisé l'indemnité complémentaire en cas de chômage complet (F.8)

A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)

Je, soussigné (Nom et Prénom)

Rue n° Bte

Code postal Commune

N° de registre national : Sexe : M Emploi : Temps plein (indiquer une

Profession : F Mi-temps *croix s.v.p.*

- Je demande l'octroi des indemnités complémentaire pour chômeurs âgés;

- mon dernier employeur était :

Nom

Rue n° Bte

Code postal Commune

N° O.N.S.S. complet : --

Tél : Fax :

- J'affirme sur l'honneur que mes déclarations sont sincères et complètes. J'autorise la vérification de celles-ci auprès des employeurs, des administrations et des organismes chargés de l'application des lois sociales.

MODE DE PAIEMENT SOUHAITE :

COMPTE N° : --

OU

(indiquer le mode de paiement souhaité s.v.p.)

CHEQUE CIRCULAIRE

Date : / /

Signature de l'ouvrier(ère)

A REMPLIR PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT DU CHOMAGE

Je soussigné :

préposé de l'organisme de paiement :

atteste que le prénommé :

est en chômage complet, sans interruption depuis le / / jusqu'a ce jour.

Date : / /

Signature du délégué

Sceau de l'organisme

REMARQUE : L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le FSE Métaux Précieux. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.03. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le FSE.